



MUNICIPALITÉ DE GRAND-REMOUS PROCÈS VERBAL

COPIE DE RÉSOLUTION

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Grand-Remous, tenue le 3 février 2020 à compter de 19h00 heures à la salle du centre Jean-Guy Prévoist au 1508, route Transcanadienne à Grand-Remous.

O-030220-045 Nouvel horaire de la bibliothèque

ATTENDU QUE selon notre population, nous sommes dans l'obligation d'offrir à nos citoyens un minimum de 15 heures/semaine d'accès à la bibliothèque ;


EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **Julie Paiement** et résolu que le nouvel horaire de la bibliothèque se traduise comme suit :

- Mardi 9.00h à 12.00h
13.00h à 16.00h
- Mercredi 15.00h à 18.00h
- Jeudi 9.00h à 12.00h
13.00 à 16.00h

La mairesse Jocelyne Lyrette demande aux membres du conseil s'ils sont d'accord avec la résolution.

Adoptée à l'unanimité

Copie certifiée conforme au
Livre des procès-verbaux


Jean-Marie Gauthier
Directeur général

Donné à Grand-Remous ce 10^e jour du mois de février 2020.

Veillez prendre note que le procès-verbal du 3 février 2020 sera adopté lors de la séance ordinaire du 2 mars 2020.